



LES INSTITUTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES

Les Romains organisent nos régions de la même manière que les autres parties de leur empire. Ils les divisent en provinces, elles-mêmes découpées en cités*. Ces dernières possèdent des institutions qui annoncent les nôtres.

- Après leur conquête par les Romains, **nos régions sont divisées en plusieurs provinces**. Chaque province est dirigée par un gouverneur. Nommé par Rome, le gouverneur est à la tête de l'administration* provinciale. Il veille au maintien de l'ordre. Il assure la sécurité des personnes et des biens. Il rend la justice. Il commande les légionnaires stationnés sur son territoire. Il supervise les grands travaux publics.
- **Les provinces sont découpées en plusieurs cités***. Chaque cité possède les mêmes institutions* : un conseil, des magistrats, une assemblée.
 - Le conseil est composé des personnes les plus riches et les plus influentes. Il dirige la cité.
 - Les magistrats, nommés par les membres du conseil, gèrent les finances, la police, la justice, les travaux, etc.
 - Pour discuter du bon fonctionnement de la cité, le conseil demande l'avis d'une assemblée qui réunit l'ensemble des habitants qui réunit l'ensemble des citoyens*.
- Au moment de la conquête de nos régions par les Romains, il y a peu de citoyens. À la fin du I^{er} siècle de notre ère, nos régions ne sont plus considérées comme des territoires conquis. **Les gens de chez nous sont alors plus nombreux à devenir citoyens romains.**

Le contribuable d'Arlon

À l'époque gallo-romaine, Arlon était une bourgade* sur la route de Reims à Trèves. Aux abords de la cité, des monuments funéraires bordaient cette chaussée. Ils étaient ornés de sculptures. On y voyait les défunts dans leur vie quotidienne : repas, toilette, travail, etc. Le Musée luxembourgeois d'Arlon conserve un grand nombre de ces sculptures retrouvées lors des fouilles archéologiques* menées dans la ville et ses environs. L'une de ces sculptures montre un contribuable en train de payer ses impôts*.

▼ Pilier du contribuable. Calcaire. Vers 250. Dimensions : 76 x 60 cm. Musée luxembourgeois, Arlon. D'après *Le Musée luxembourgeois. Arlon* (collection *Musea Nostra*, 20) Bruxelles, Ludion, 1990, p. 79. Photographie de Hugo Maertens.

Un contribuable se présente devant le percepteur des impôts* d'Arlon. Le bon fonctionnement d'un pays nécessite beaucoup d'argent. Cet argent provient surtout des impôts payés par les habitants.*



L'historien latin Tacite (55-120) est l'auteur d'un livre dans lequel il raconte la vie d'Agricola (40-93). Celui-ci participe à la conquête de l'Angleterre par les Romains comme chef de la XX^e légion (70-73) et devient plus tard gouverneur de cette province (77-84). L'extrait cité explique comment Agricola s'y prend pour gouverner sa province de la meilleure façon possible.

«... Agricola connaissait bien l'état d'esprit des habitants de cette région. Il savait aussi qu'une conquête reste fragile lorsqu'elle s'accompagne de violences contre la population. Il décida de prendre des mesures pour éviter tout conflit. Il demanda d'abord à ses proches et s'imposa à lui-même de vivre dans la simplicité, ce qui n'est pas toujours facile pour un gouverneur de province romaine. Il s'entoura de collaborateurs compétents et non pas de gens choisis par sympathie personnelle ou sur recommandation. Sa confiance n'allait qu'aux meilleurs. Agricola était très exigeant, mais sans sévérité excessive. Il pardonnait les petites fautes et punissait seulement les grandes, et à bon escient. Il ne châtiât pas toujours les coupables, mais se contentait souvent de leurs excuses. Il préférerait confier des tâches administratives à des gens qui ne commettraient pas de fautes plutôt que de devoir se fâcher sur des incapables. Agricola veilla à ce que les impôts soient calculés de la manière la plus juste et qu'ils ne soient pas trop lourds. Il exigea aussi des collecteurs des impôts qu'ils se comportent avec correction vis-à-vis des contribuables...»

D'après Tacite, *Vie d'Agricola*, XIX, 1-4, traduction Danielle De Clercq-Douillet.